

AVIS DE CONSTRUCTION

Publication de projets de construction avec possibilité de compensation des charges (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire)

Veillez faire paraître l'avis de construction ci-après, dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura
du 17 juin 2015 n° 21

COMMUNE	Courgenay
MAITRE D'OUVRAGE	Herdener Marlyse, En-Fontaine-Allée 6, 2950 Courgenay
AUTEUR DU PROJET	Joliat Gilbert, Grande-Combe 4, 2907 Rocourt
OUVRAGE	Agrandissement de l'annexe
LOCALISATION	n° parcelle(s) 354 surface(s) 478 m ²
rue, lieu-dit	En-Fontaine-Allée 6
zone d'affectation (selon le plan de zones)	CAb
dimensions principales	longueur 3.00 m largeur 2.83 m hauteur m hauteur totale 2.23 m existantes <input type="checkbox"/>
dimensions	m m m m m <input type="checkbox"/>
GENRE DE CONSTRUCTION	
murs extérieurs	Bois
façades	
couverture	Eternit gris
DEROGATION(S) REQUISE(S)	Art. CA16 pt 3 al.2 (couverture toiture) du RCC
Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition	Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 juillet 2015 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de la compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Le 12 juin 2015 Au nom de l'autorité communale :